

## TAUX DE PARTAGE ÉQUITABLE 2024-2025

### Quels sont les critères appliqués pour déterminer les taux de partage ?

Critère 1 : Pourcentage du total des services rendus

Critère 2 : Pourcentage du total de kilos de denrées distribuées par personne aidée

Critère 3 : Pourcentage du total de ménages en situation d'insécurité alimentaire

### Pourquoi ces critères :

À la suite d'une étude menée par une étudiante de HEC, ces critères sont ressortis comme étant les plus pertinents et les plus équitables, car ils permettent de tenir compte de la réalité de l'aide alimentaire effectuée par nos membres actuellement (critères 1 et 2), mais aussi prendre en compte le chemin qui reste à parcourir pour rejoindre l'ensemble des personnes en situation d'insécurité alimentaire sur chaque territoire (critère 3).

### À quand remonte la dernière mise à jour des critères du mode de calcul ?

Les critères ont été révisés en 2023 et les taux de partage sont mis à jour tous les ans. Ces critères ont été approuvés à l'unanimité par nos membres et entérinés par le conseil d'administration.

Organismes d'aide alimentaire	PARTAGE MONÉTAIRE (\$)
	TAUX 2024-2025*
Moisson Montréal	32,62%
Moisson Vallée-Matapédia	0,92%
Moisson Mauricie/Centre-du-Québec	3,78%
Moisson Mitis	1,06%
Moisson Estrie	3,35%
Moisson Outaouais	3,59%
SOS Dépannage/Moisson Granby	1,93%
Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or	1,26%
Centre de bénévolat et Moisson Laval	5,06%
Ressourcerie Bernard-Hamel	1,32%
Moisson Lanaudière	5,01%
Moisson Laurentides	6,56%
Moisson Sud-Ouest	2,51%
Moisson Rive-Sud	9,30%
Moisson Kamouraska	1,77%
Moisson Rimouski-Neigette	0,92%
Moisson Saguenay-Lac-St-Jean	2,55%
Moisson Québec	7,27%
Moisson Beauce	1,23%
Carrefour communautaire Chibougamau	1,08%
Centre Communautaire Pro-Santé	0,87%
Comptoir alimentaire l'Escale	0,52%
CB de Port-Cartier	0,19%
Comptoir alimentaire de Sept-Îles	0,30%
Maison d'aide et d'hébergement de Ferm	0,35%
Accueil Blanche Goulet de Gaspé	1,87%
CAB Ascension / Escuminac	0,28%
CAB de l'Estran	0,51%
Collectif Aliment-Terre	0,36%
Partagence	0,49%
Source alimentaire Bonavignon	0,32%
Entraide communautaire des Îles	0,32%
CAB de la Minganie	0,19%
Le Garde-Manger	0,35%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Moissons	PARTAGE DE DENRÉES
	TAUX 2024-2025*
Moisson Montréal	35,45%
Moisson Vallée-Matapédia	1,00%
Moisson Mauricie/Centre-du-Québec	4,11%
Moisson Mitis	1,16%
Moisson Estrie	3,65%
Moisson Outaouais	3,91%
SOS Dépannage/Moisson Granby	2,10%
Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or	1,37%
Centre de bénévolat et Moisson Laval	5,50%
Ressourcerie Bernard-Hamel	1,43%
Moisson Lanaudière	5,44%
Moisson Laurentides	7,13%
Moisson Sud-Ouest	2,73%
Moisson Rive-Sud	10,10%
Moisson Kamouraska	1,92%
Moisson Rimouski-Neigette	1,00%
Moisson Saguenay-Lac-St-Jean	2,77%
Moisson Québec	7,90%
Moisson Beauce	1,34%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

\*Grilles utilisées sauf volonté contraire du donateur. Une part de 20% des dons monétaires est affectée à BAQ. Cette contribution permet de nous assurer que nos membres aient plus de ressources, d'écoute et de pistes de solutions pour faire face aux défis grandissants.